

PREFECTURE DE LOIRE ATLANTIQUE
6 Quai Ceineray
BP 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Nantes, le 16 Avril 2018
Référence : FSA/MLC
Objet : 01.604
Déclaration d'Utilité Publique du projet
D'aménagement de la ZAC du Prieuré
Sur le territoire de SAINT GERÉON

Affaire suivie par Faten SALMI
02 51 84 96 44
f.salmi@loireatlantique-developpement.fr

A l'attention de Mme Sandrine BOUHIER

Madame la Préfète,

Suite à l'avis de l'Agence Régionale de Santé, reçu le 17 avril 2015 sur le dossier de déclaration d'utilité publique de la ZAC du Prieuré à Saint-Géréon, nous souhaitons vous apporter quelques précisions non encore transmises à ce jour, afin de compléter notre dossier pour qu'une date d'enquête puisse être désormais fixée rapidement.

A propos de l'impact du bruit du boulevard de l'Atlantique vis-à-vis des futurs habitants, lors des études du projet, à leurs diverses étapes, l'hypothèse d'un merlon jouant le rôle d'une protection acoustique n'a pas été retenue :

- En effet, l'évolution des usages de l'ex RD 723 a conduit à favoriser la perception du quartier et du centre-ville de Saint-Géréon depuis ce boulevard, constituant désormais une entrée de ville. Dans son avis en date du 27 mars 2014 sur l'étude d'impact, l'autorité environnementale avait d'ailleurs préconisé le maintien des perceptions sur le clocher de l'église.
- Le projet a également eu à prendre en considération la gestion d'une importante zone humide en valorisant un secteur au nord-ouest du projet. Pour assurer l'alimentation de cette zone humide, une noue paysagée sera mise en place sur tout le linéaire aspectant le boulevard de l'Atlantique pour collecter les eaux de toiture des constructions et les diriger vers la zone humide. L'implantation d'un merlon sur cet espace aurait été en contradiction avec ce dispositif. Cette noue est désormais inscrite dans les mesures compensatoires de la destruction d'une partie des zones humides tant dans l'étude d'impact que dans le dossier de déclaration loi sur l'eau, objet d'un récépissé en date du 24 octobre 2014 autorisant les travaux.
- L'absence de merlon a également été justifiée au regard de l'organisation du schéma d'aménagement. En effet, la limite le long du boulevard est exposée au nord ce qui a conduit à proposer des parcelles aux largeurs limitées afin de conduire à une constructibilité en continu, avec des façades exposées au sud, à l'opposé du boulevard. Le principe est de prévoir les constructions au nord des parcelles, favorisant des jardins au sud, protégés du bruit par les constructions. Un cahier de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères a été établi détaillant ces principes et opposable aux pétitionnaires lors de leur dépôt de permis de construire. Le PLU reprend les obligations d'isolement acoustique vis-à-vis du boulevard de l'Atlantique.

.../...

Sur la problématique du traitement des eaux usées, les services de la COMPA nous ont fourni des éléments sur l'évolution du fonctionnement de la STEP depuis 2014, allant dans le bon sens. Il est à noter cependant que ce point n'a pas été évoqué par l'autorité environnementale lors de l'instruction de l'étude d'impact, ni par la DDTM lors de l'instruction du dossier loi sur l'eau. Ainsi, vous trouverez ci-après les flux de pollution entrants à la station d'épuration de la Bigoterie pour les années 2014 à 2016 ainsi que le rappel de la capacité de la STEP :

Flux entrant	2014	2015	2016	capacité STEP
Volume (m3)	5963	6067	6303	6750
MES (kg/j)	3619	1650	1753	3360
DCO (kg/j)	7216	3599	3664	8100
DBO5 (kg/j)	3715	1703	1650	4700
NTK (kg/j)	336	263	275	400
Pt (kg/j)	98	50	50,9	135

Vous noterez une diminution significative des flux (hormis le volume) depuis 2015, date de la mise en place d'un prétraitement sur le site industriel de la laiterie. Les taux de saturation de la station de la Bigoterie ont également fortement diminué (hormis pour le volume) :

Taux de saturation	2014	2015	2016
Volume	88%	90%	93%
MES	108%	49%	52%
DCO	89%	44%	45%
DBO5	79%	36%	35%
NTK	84%	66%	69%
Pt	72%	37%	38%

Des travaux sont régulièrement réalisés afin de réduire les apports d'eaux parasites. En fin d'année 2015 et début d'année 2016, des travaux ont été réalisés sur les réseaux du centre-ville d'Ancenis (transformation du réseau unitaire en 2 réseaux : 1 pour les eaux usées, 1 pour les eaux pluviales). D'autre part, lors des aménagements de voiries programmés par les communes, les réseaux d'assainissement sont inspectés et réhabilités si nécessaires (Boulevard de Sévigné et Boulevard Jules Verne à Ancenis).

En espérant avoir apporté des réponses satisfaisantes, nous restons à votre disposition ainsi que celles de vos services,

Nous vous prions de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de nos salutations distinguées,

Le Directeur de LAD SELA,
Damien VIGNEAU